Tolerance.ca®
Le webzine sur la tolérance

Affaire Michaud. La tolérance et ce qu'elle implique, par Victor Teboul, Ph.D. (Université de Montréal)

Une controverse qui a contribué à la naissance du magazine Tolerance.ca

Un petit rappel. En décembre 2000, Yves Michaud, candidat, lors d'une mise en nomination du Parti québécois dans le comté de Mercier, avait été condamné unanimement par les députés de l'Assemblée nationale du Québec, pour des propos supposément antisémites. Le slogan Tolérance zéro à l'intolérance avait été utilisé, en plus, par tous les esprits bien-pensants. Voici ma réaction parue dans le journal Le Devoir.

Je viens de lire la déclaration de Dorothy Zalcman Howard, présidente du Congrès juif canadien, « région » du Québec, parue dans les journaux (notamment dans Le Devoir du 22 décembre) et intitulée « Affaire Michaud: tolérance zéro à l'intolérance ».

J'ai été frappé par l'incident que relate Mme Howard, comme si elle indiquait une situation tout à fait naturelle qu'elle ne faisait que rapporter. Rappelons l'incident. Mme Howard a été témoin d'une dispute entre une jeune fille musulmane portant le voile islamique et - quelle coïncidence! - un jeune souverainiste appartenant, on est heureux de l'apprendre, à une famille tout aussi cultivée et distinguée que la jeune musulmane. Or cette dernière aurait été l'objet d'une « attaque virulente » de la part de ce jeune « Québécois

francophone » qui dénonçait sa coiffure comme étant « une tradition anti-souverainiste et anti-québécoise ».

Je ne m'attarderai pas sur tous les aspects relevés par Mme Howard, dans cette dispute, parmi lesquels elle souligne les propos violents du jeune souverainiste qu'elle oppose à l'esprit de « respect mutuel » manifesté par la jeune musulmane.

Je me suis demandé en lisant les propos de Mme Howard si elle était consciente, à son tour, de l'association dépourvue de nuances qu'elle se permettait, et qui me semble si peu appropriée dans les circonstances. Que l'incident ait eu lieu ou non, on en conviendra, n'est pas pertinent à ce que je tiens à soulever ici. Ce qui importe, c'est la lecture qu'en a fait Mme Howard.

Je considère choquante l'équation facile - et qui lui apparaît toute naturelle - entre l'idée souverainiste et une soi-disant intolérance qui lui serait propre. Si je suis la procédure intentée contre M. Michaud, dont je ne partage évidemment ni les sarcasmes ni les procès d'intention, ne faudrait-il pas demander à Mme Howard: a) de retirer son association malencontreuse entre l'idée de la souveraineté et l'intolérance; b) de présenter ses excuses au mouvement souverainiste et aux souverainistes juifs, dont je suis; et c) de démissionner de ses fonctions?

Enfin, l'Assemblée nationale ne doit-elle pas être saisie de cette équation, pour le moins simplificatrice, effectuée par une personnalité on ne peut plus « publique », et ne doit-elle pas dénoncer « sans nuance, de façon claire et unanime, des propos inacceptables » à l'égard d'une partie importante de la population qui se déclare souverainiste?

Le but de mon propos ne vise évidemment pas à faire ressortir uniquement des contradictions qui, dans certains milieux, prennent des allures de vérités incontestables. Il vise à signaler comment la fameuse motion de l'Assemblée nationale ne contribue pas à changer les perceptions, comme on aurait tendance à le croire, mais au contraire à renforcer de telles associations.

Il est à souhaiter, par ailleurs, que la motion de l'Assemblée nationale ne contribue pas à bâillonner la libre expression des idées et la discussion franche. Car la peur de stigmatiser le vote ethnique et de heurter autrui risque aussi d'empêcher toute critique constructive dans une société de plus en plus pluriculturelle.

Le respect d'autrui, déjà clairement défini dans nos lois et nos chartes, ne doit pas limiter l'interaction et la critique mutuelle, car si les Québécois francophones ont fait des pas de géant dans la compréhension et l'ouverture à l'autre, il reste encore du chemin à parcourir aux communautés ethniques pour accepter, dans leur propre milieu, la diversité d'opinion qui a cours au Québec et, plus particulièrement, l'idée de la souveraineté qui en est une de ses principales composantes.

À trop craindre de heurter les sensibilités, on risque d'encourager le monolithisme et la pensée unique à l'intérieur des communautés ethniques et de décourager toute critique provenant de l'extérieur. Bientôt, si ce n'est pas déjà le cas, cette peur fera que seuls les porte-parole autorisés et les spécialistes accrédités auront le droit de se prononcer sur les rapports interethniques. On peut imaginer ce que cela implique sur le plan des valeurs que la société québécoise se doit aussi de transmettre à toutes les communautés culturelles - au-delà de la question de la langue qui brouille

parfois une vue plus globale -, si cette peur prenait le dessus et nous empêchait de formuler toute forme de critique constructive. Car s'il faut être ouvert et sensible aux valeurs et perceptions des communautés ethniques, il faut être non moins vigilant à défendre une valeur tout aussi québécoise que le respect d'autrui, c'est-à-dire la liberté d'expression et la libre discussion qui en découle.

Écrivain, membre de l'UNEQ et de l'IPSO, l'auteur est professeur dans un collège. Ancien directeur du bureau de Montréal du Comité Canada-Israël, il a été le responsable des communications du Parti québécois dans le comté d'Outremont-Côte-des-Neiges aux élections de 1994.

Texte adressé aux médias, publié par Le Devoir, le 6 janvier 2001, p. A9.

Voir aussi : L’affaire Michaud et les Juifs. Les indépendantistes québécois apprendront-ils de leurs erreurs ?

https://archive.org/details/laffaire-michaud-et-les-juifs.-les-independantistes-quebecois-apprendront-ils-de-leurs-erreurs_202502

Note

C'est à la suite de cette controverse que j'ai fondé en 2002 le magazine en ligne Tolerance.ca www.tolerance.ca et j’invitais d’ailleurs les participants de la première rencontre publique à débattre du sujet suivant « Voile, kirpan, kippa : la tolérance...jusqu'où ? »

Plusieurs députés, qui ont appuyé la motion condamnant les propos supposément intolérants et antisémites d'Yves Michaud, ont plus tard regretté leur geste; ce fut le cas notamment de M. Bernard Landry, qui sera plus tard premier ministre du Québec. « Ce jour-là, écrira-t-il cinq ans plus tard, les circonstances ont desservi tout le monde puisque c'est en toute bonne foi et en voulant justement prendre ses distances par rapport à une forme d'intolérance présumée que l'Assemblée elle-même a fait un geste qui n'était pas exemplaire au chapitre du respect d'autrui ».

Voici l'article intégral qu'il écrira sur le sujet, paru dans les quotidiens en 2005.

Une réforme nécessaire et attendue

Bernard Landry, Chef de l'opposition officielle

Le Devoir et La Presse samedi 26 février 2005

La réforme du règlement de l'Assemblée nationale proposée récemment par son président préconise soit l'interdiction pure et simple du blâme à un citoyen, soit l'imposition, lors de son usage éventuel, d'une série de précautions qui amélioreraient grandement la procédure actuelle.

Cette modernisation est fortement appuyée par l'ensemble des députés de l'opposition officielle, qui favorisent sa mise en place le plus tôt possible. En effet, nos règlements ont permis de condamner à la hâte des citoyens ou de dénoncer leurs propos sans avoir entendu leur version et pour des motifs souvent assez vaguement formulés. Ces règles sont présentement en examen judiciaire en appel et ont déjà fait l'objet d'un jugement de première instance.

C'est bien évidemment aux tribunaux de les évaluer dans leur état actuel et quant à leur application passée en matière de droit. La position des députés ne vise donc aucune évaluation juridique bien qu'elle soit évidemment en rapport avec ce qui aura été, souhaitons-le, la dernière application des règles actuelles, survenue le 14 décembre 2000. En effet, si les modifications envisagées avaient été en vigueur, l'«affaire Michaud» ne serait jamais arrivée.

À cette occasion, presque tous les parlementaires ont appuyé une motion sans préavis présentée par Lawrence Bergman et André Boulerice, dénonçant « sans nuance, de façon claire et unanime » des propos reprochés à Yves Michaud.

La chose s'est faite de façon expéditive, comme dans tous les cas analogues.

Un geste qui n'était pas exemplaire

Avec la réforme proposée, cette motion aurait été soit irrecevable, soit soumise au débat uniquement après audition de la personne visée et le temps de réflexion requis, ce qui aurait radicalement changé les conditions du choix dans lesquelles se sont retrouvés les députés.

Ce jour-là, les circonstances ont desservi tout le monde puisque c'est en toute bonne foi et en voulant justement prendre ses distances par rapport à une forme d'intolérance présumée que l'Assemblée elle-même a fait un geste qui n'était pas exemplaire au chapitre du respect d'autrui.

Les propositions de changement mises en avant se trouvent maintenant à consacrer et à confirmer après le fait, de par leur contenu même, qu'Yves Michaud n'a pas été traité comme il aurait dû l'être. En effet, en instaurant une réforme qui

propose une façon de faire améliorée, on reconnaît de ce fait même que l'ancienne n'était pas adéquate.

Il est clair que les propos d'Yves Michaud visés par la motion ne violaient aucune loi, et il n'a d'ailleurs jamais été condamné ni même poursuivi, mais sa notoriété et ses états de service publics exemplaires font que le geste de l'Assemblée nationale a un impact considérable. Journaliste, député libéral puis indépendant, conseiller et ami aussi bien de Robert Bourassa que de René Lévesque, Yves Michaud a aussi été un des grands diplomates du Québec. Il a honorablement occupé d'autres fonctions dans différents secteurs d'activité publics et privés, dont celui de la défense des petits épargnants.

Il a son franc-parler, mais rien dans sa vie ne l'associe à des doctrines méprisables, bien au contraire. D'ailleurs, les mérites d'Yves Michaud ont récemment été reconnus par une instance neutre et au-dessus de tout soupçon, le Conseil de l'Ordre national du Québec, qui lui a décerné le grade de chevalier. Michaud a refusé cet honneur. Il devrait peut-être se raviser. Ce serait une belle manière de mettre un terme à cette regrettable affaire dans l'honneur et la dignité.